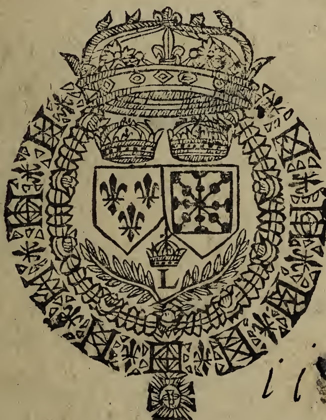
LETTRE ENVOYEE PAR MONSIEUR LE MARESCHAL DE Bois-Dauphin, à Monsieur de Liácourt Gouuerneur de Paris.

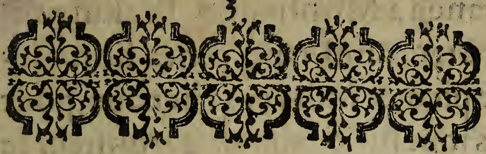
Sur la deffaite de l'Aduangarde de Monsieur le Prince, faicte par Monsieur de Praslin.



A PARIS,
Chez SYLVESTRE MOREAV, tenant sa boutique en la Cour du Palais, deuant la Chambre des Comptes.

M. DC. XV.

Auec permission.



LETTRE ENVOYEE par Monsieur le Mareschal de Bois-Dauphin, à Monsieur de Liancourt Gouuerneur de Paris.



MONSIEVR le Mareschal ayant eu aduis que Mõsieur le Prince auoit passé à guay la Riuiere d'Yonne, se resolut d'aller au deuant: il eut aduis que l'aduangarde cõmãdée par Monsieur le Prince de Tyngry, composée de sa cõpagnie de Gens-d'armes, de deux cents cheuaux legers, & trois cẽs de Carabins, estoient logez à Tenlé, vne lieuë & demie de Ioigny, com-

manda à Monſieur de Praſlin prẽdre trois mil cinq cents hommes de pied,& huit cens cheuaux,pour les inueſtir,& manda à Monſieur le Mareſchal qu'õ luy enuoyaſt deux baſtardes pour forcer ce logemẽt, lequel ayant prins l'aduantage de ſon chãp de bataille,feit marcher toute ſon armée,feit tirer ſeulemẽt quatre coups du Canon, auſſi toſt apres leſquels les ennemis feirent faire vne chamade par vne trompette, ſe rendirent à condition de ſortir la vie ſauue, auec le baſton blanc,& fait ſerment de ne porter iamais les armes contre le ſeruice du Roy, & que tous les chefs demeureroient priſonniers de guerre,le butin departy de ladite aduãgarde & ainſi rendu ſe monte à plus de cent mil eſcus: le Prince de Tingry a fait perte de plus de cin-

quante mil escus à sa part, il y a esté prins de sa despense ordinaire quatre mil escus, douze mil escus pour le payement de ses gens de guerre, vingt pieces de grands cheuaux, & pour dix-huit mil escus de pierreries: Monsieur de Mayenne parut auec trois gros de Cauallerie, demie heure apres que la retraicte fut faicte. Ceste deffaicte fut faicte Mercredy vingt-vniesme Octobre mil six cents quinze, à cinq heures au soir.

Vostre bien affectionné
DE LA VAL.